

Subventions Prévention 2024 PANORAMA

Subventions prévention risques ergonomiques (TMS)

Pour toutes les entreprises, quel que soit leur effectif, ainsi que les travailleurs indépendants cotisants à L'assurance volontaire individuelle AT/MP :



- Actions de prévention : Formations, diagnostic et liste des équipements suivants :**
Équipements de transfert : Rails de de transfert en configuration en H pour les établissements de soins, potences de levage fixes, portiques fixes ou mobiles, palonniers et préhenseurs, monte-meuble pour les déménageurs, monte-charges ou monte-plats pour les secteurs de la restauration et des métiers de bouche
Équipements roulants : transpalettes électriques, tracteurs pousseurs, timons électriques, roues motorisées, diables monte-escaliers électriques
Plans de travail réglables en hauteur : tables élévatrices motorisées, plateformes à maçonner, recettes à matériaux
Équipements spécifiques : filmeuses housseuses, ponts de carrossiers pour véhicules légers, dispositifs de bâchage / débâchage automatiques de bennes et auto-laveuses
- Actions de sensibilisation** aux facteurs de risques ergonomiques
- Aménagements de postes de travail** dans le cadre d'une démarche de Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)
- Prise en charge des frais de personnel de prévention** dédiés à la mise en œuvre d'actions financées par le fonds.

► www.carsat-bretagne.fr

Conditions d'attribution, cahiers des charges :



Montant de la subvention :

- Equipements : 50% du montant HT
- Formations/prestations : 70% du montant HT
- Minimum 1 000 € - Plafond 25 000 €

Demande de subvention à formuler sur NET-Entreprises – Compte Entreprise

► [Consulter le tuto](#)

Subventions réservées aux entreprises du régime général* avec un effectif compris entre 1 et 49 salariés, * Sauf organismes de la fonction publique :

Risques chimiques

■ Captage des FUMÉES DE DIESEL

Entreprises éligibles : Tous secteurs d'activité

Equipements subventionnés

- Système de captage neuf ou rénovation test opacimétrie (CCTVL ou PL)
- Système de captage neuf ou rénovation autres postes (sur rail, lèvres, enrouleur avec capteur fixé à l'échappement)
- Cabine en surpression (Exclue cabine sans apport d'air neuf) pour CCTPL

Prestation subventionnée

- Vérification des performances aérauliques et acoustiques des équipements financés



■ Captage des FUMÉES DE SOUDAGE

Entreprises éligibles : Tous secteurs d'activité

Equipements subventionnés

- Equipements ou Installations de captage localisé
- Réseaux ou groupes aspirants avec rejet des fumées à l'extérieur
- Installation pour l'introduction mécanique d'air réchauffé en période froide en compensation des débits extraits
- En option et uniquement en complément du financement d'installations de captage localisé :
- Dispositifs d'aide à la manipulation des équipements et de mise en position des pièces

Prestation subventionnée

- Vérification des performances aérauliques et acoustiques financée



■ AMIANTE

Entreprises éligibles : Tous secteurs d'activité *excepté entreprises certifiées (ou en cours de certification) pour les activités de confinement et de retrait d'amiante (dites de sous-section 3) par un organisme accrédité par le COFRAC*

Equipements subventionnés

- Aspirateur équipé d'un filtre à Très haute Efficacité (THE) doté d'un système de changement de sac en sécurité ;
- Dispositif de production et distribution d'air de qualité respirable ;
- Masque complet à adduction d'air ou à ventilation assistée type TM3P ;
- Unité mobile de décontamination porté, tracté ou autonome



■ Captage PEINTURE EN MENUISERIE

Entreprises éligibles : Activités de menuiserie

Equipements subventionnés

- Box ou laboratoire de préparation
- Cabine de peinture ou de vernissage
- Enceinte de séchage
- Equipement de nettoyage automatique des outils

Prestation subventionnée

- Vérification des performances (aérauliques et acoustiques) des équipements pour le captage des vapeurs et aérosols



■ Risque chimique EQUIPEMENTS

Entreprises éligibles : Tous secteurs d'activité

Equipements subventionnés

- Sorbonne de Laboratoire
- Armoire ventilée de stockage
- Fontaine de dégraissage biologique et fontaine lessivielle
- Bac de rétention
- Dispositif de brumisation pour abattage des poussières
- Aspirateur de chantier (classe L - M ou H)
- Equipements complémentaires associés aux sorbonnes de laboratoire

Prestation subventionnée

- Vérification des performances (aérauliques et acoustiques) des équipements pour le captage des vapeurs et aérosols



TOP BTP

Entreprises éligibles : CTN B sauf codes risques 455ZB, 753 CA, 753 CB et 911AA
CTN G : Code risque 703AD - Constructeurs de Maisons Individuelles

Equipements subventionnés

- Echafaudages MDS de pied ou roulants
Options : Remorque avec rack et/ou Escaliers d'accès pour échafaudage
- Protection trémies escaliers et d'ascenseurs
- Accès provisoires
- Passerelles d'accès, de franchissement ou de chargement/déchargement
- Quais de chargement/déchargement pour cheminement piéton
- Podium de lavage pour bennes à béton
- Plateformes de travail en hauteur (PIR- PIRL)
- Micro PEMP faible largeur (90cm)
- Plateformes d'accès et de travail aux prémurs
- Plateformes d'accès en fond de fouille
- Blindages légers manportables
- Garde-corps de blindage, pinces pour garde-corps de blindage
- Bungalows de chantiers mobiles et autonomes
- Coffrets électriques de chantier

Formations subventionnées

- Formation à l'accueil des nouveaux
- Formation Travaux en hauteur
- Formation à la coordination SPS Niveau 3
- Formation à la coordination SPS sur les chantiers de maisons individuelles



Risques Psychosociaux

Entreprises éligibles :
Tous secteurs d'activité

Prestations subventionnées

- Prestation 1 :
Diagnostic/repérage des facteurs de RPS, et accompagnement à l'élaboration du plan d'action
- Prestation 2 :
Accompagnement par un consultant à la mise en œuvre du plan d'action, au suivi et à l'évaluation des actions



Subventions régionales BRETAGNE

■ Risque exposition RADON

Entreprises éligibles : Tous secteurs d'activité

Prestation subventionnée : Dépistage initial

Equipements subventionnés

- Identification des voies d'entrée, de propagation, de concentration du radon, préconisations techniques hiérarchisées
- Construction neuve : Système de dépressurisation du sol ; Construction sur vide sanitaire ; Ventilation du vide sanitaire ; Ventilation double flux ; Membrane anti-radon
- Locaux existants (travaux simples) : Améliorer l'étanchéité d'interface avec le sol, améliorer le renouvellement d'air
- Locaux existants (travaux complexes) : Améliorer l'étanchéité de l'interface avec le sol, améliorer le renouvellement d'air, ventilation du soubassement, modifier le gradient de pression sol/bâtiment
- Dispositif de surveillance (Forfait 500 €)



■ LOCAUX + SÛRS

Entreprises éligibles :
Tous secteurs d'activité

Equipements subventionnés

- Protections collectives contre les chutes de hauteur et/ou accès sécurisé
- Circulation extérieure et séparation flux
- Éclairage naturel :
- Absorption acoustique des locaux de travail (hors locaux administratifs).



■ Livraison + sûre

Equipements/formations subventionnés

Entreprises de transport de marchandises

- Equipement/dispositif permettant de sécuriser les opérations de chargement/déchargement, et formation adaptée
- Equipement/dispositif permettant de sécuriser la conduite et les manœuvres de véhicule et formation adaptée
- Aménagement ou rénovation des lieux de travail supprimant ou réduisant le risque de chute ou tout autre risque identifié
- Formation du dirigeant et accompagnement de l'entreprise par un consultant certifié APTRL

Entreprises d'accueil

- Aménagement ou rénovation des lieux de travail permettant de faciliter le cheminement des charges

